



## Rendre les contenus audiovisuels accessibles

La branche de la production audiovisuelle s'est engagée dans une politique d'emploi et de maintien des personnes en situation de handicap par la signature d'une Convention de partenariat avec l'Agefiph.

A ce titre, la Mission Handicap de la Production Audiovisuelle est à l'écoute, informe et sensibilise sur tous les thèmes liés au handicap.

Cette fiche a pour objectif de mieux **vous renseigner et vous donner les réponses** dont vous avez besoin sur l'**Accessibilité des contenus audiovisuels**.

*Travailler ensemble*

## Sommaire

<b>Accessibilité des contenus audiovisuels, de quoi parle-t-on ?</b> .....	3
1/ Les grands principes de l'accessibilité .....	3
2/ Accessibilité déficience visuelle .....	3
La déficience visuelle .....	3
L'audiodescription .....	3
Le sous-titrage audio .....	4
3/ Accessibilité déficience auditive .....	4
La déficience auditive .....	4
Le sous-titrage malentendant .....	5
La langue des signes .....	6
La Langue Parlée Ccomplétée .....	6
La langue des signes en vidéo : contraintes techniques .....	6
<b>Diffuser à la télévision : les obligations</b> .....	7
1/ Obligations légales pour les chaînes de télévision .....	7
2/ Les recommandations du CSA .....	8
<b>Produire accessible pour d'autres diffusions que la télévision</b> .....	9
1/ Diffusion salle de cinéma .....	9
2/ Diffusion plateforme Internet grand public .....	9
3/ Les contenus audiovisuels pour l'évènementiel ou l'institutionnel .....	10
<b>Les solutions pour produire accessible</b> .....	11
1/ Les prestataires techniques .....	11
Prestataires généralistes de la postproduction .....	11
Prestataires et organisation spécialisés pour l'accessibilité .....	11
Les prestataires du secteur protégé .....	12
2/ Se former à l'accessibilité .....	12
Les formations pour l'audiodescription .....	12
Les formations pour le sous-titrage malentendant .....	13
3/ Les financements possibles .....	13
<b>Les initiatives remarquables</b> .....	14
1/ Les prix sur l'accessibilité .....	14
2/ Les innovations .....	14
3/ La recherche .....	15

# Accessibilité des contenus audiovisuels, de quoi parle-t-on ?

## 1/ Les grands principes de l'accessibilité

La loi du 11 février 2005, pour la première fois en France, donne une définition du handicap. Ce texte précise que le handicap est constitué par l'interaction entre une personne atteinte d'une altération de certaines fonctions importantes et des obstacles dans son environnement. On pense immédiatement aux escaliers devant une personne à mobilité réduite, mais cette question de l'accessibilité concerne tous les types de handicap et tous les aspects de la vie. **L'accessibilité des contenus audiovisuels vise à permettre aux personnes en situation de handicap, et notamment d'un handicap sensoriel, d'avoir accès aux productions audiovisuelles. Ces adaptations sont aussi utiles pour les personnes âgées qui présentent des déficiences sensorielles liées à l'avancée en âge.**

## 2/ Accessibilité déficience visuelle

### 2.1/ La déficience visuelle

La déficience visuelle se manifeste sous diverses formes. On parle de malvoyance ou de cécité. La malvoyance concerne des personnes ayant un degré d'acuité visuelle inférieur à 4 dixièmes. Ces problèmes de vision peuvent prendre des formes différentes et affecter plusieurs aspects comme la vision centrale, la perception des couleurs, la précision des contours, la variation de la lumière...

La cécité, elle, est caractérisée par l'absence totale de vision. Elle peut être de naissance ou le résultat d'une maladie évolutive ou d'un accident. Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieur à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.

Parmi les personnes déficientes visuelles, certaines sont atteintes de maladies évolutives qui leur font perdre la vue au fil des années. Parmi elles, les personnes âgées qui ont une déficience liée à leur avancée en âge.

En France, la Fédération des Aveugles de France (FAF) indique que 1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de la vision. La FAF précise : 207 000 sont aveugles (pas de perception de la lumière) et malvoyants profonds (vision résiduelle limitée à la distinction de silhouettes), 932 000 sont des malvoyants moyens (incapacité visuelle sévère : en vision de loin, ils ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres ; en vision de près, la lecture est impossible).

### 2.2/ L'audiodescription

L'audiodescription est un dispositif sonore qui permet de décrire oralement les éléments contenus dans l'image pour les personnes aveugles ou malvoyantes. L'audiodescription donne les informations de narration ou d'esthétique qui sont importantes dans l'œuvre audiovisuelle. C'est une voix off qui vient s'intercaler entre les dialogues et les autres éléments sonores du film.

Une charte de la qualité de l'audiodescription a été signée en 2008. Elle permet de définir les grands principes du dispositif : respect de l'œuvre et de l'auditeur, objectivité de la

description. Elle en décrit également les modalités de sa mise en œuvre. Une mise à jour de cette charte a été finalisée en 2020. L'audiodescription est devenue un véritable travail d'auteur qui doit prendre en compte ces aspects et s'adapter au style du film et au registre narratif.

Les grands principes d'une audiodescription réussie sont les suivants<sup>1</sup> :

- La description doit être réalisée de façon objective pour ne pas imposer ses propres sentiments mais les provoquer ;
- La description doit être précise et contenir les 4 informations principales : les personnes, les lieux, le temps et l'action ;
- L'audiodescripteur ne doit pas interpréter les images mais les décrire ; il ne doit pas déformer les informations ni le déroulement de l'histoire.

L'audiodescription concerne en priorité les programmes de fiction, mais aussi les documentaires, les pièces de théâtre... Quelques expériences ont été menées pour audiodécrire des programmes en direct.

## 2.3/ Le sous-titrage audio

La diffusion de film en version originale sous-titrée pose des problèmes pour les spectateurs aveugles. Une version avec lecteur à haute voix des traductions permet de remédier à ce problème. Ce dispositif est utilisé lors de la projection en salle de film en VO. Le spectateur non voyant dispose d'un casque de type « ouvert » dans lequel il a non seulement l'audiodescription mais aussi la version française des voix sous-titrées. Il écoute la bande son du film comme les autres via les haut-parleurs de la salle.

## 3/ Accessibilité déficience auditive

### 3.1/ La déficience auditive

#### *Les différents types de déficiences auditives*

La déficience auditive peut prendre de multiples formes. Les personnes peuvent en effet être malentendantes ou sourdes de naissance mais peuvent aussi être devenues sourdes au cours de la vie.

Les personnes sourdes de naissance ont souvent des difficultés de lecture persistantes. Elles ont en particulier des problèmes de rapidité de lecture et préféreront la langue française des signes pour pouvoir suivre un dialogue, par exemple. Pour beaucoup de personnes atteintes de surdité profonde ou sévère, la langue des signes est la seule façon de suivre un dialogue ou un discours oral.

Les personnes malentendantes sont souvent appareillées d'une prothèse auditive et peuvent percevoir des éléments de langage oral. Elles peuvent parfois suivre une conversation en lisant sur les lèvres, la lecture labiale permettant de compléter les informations auditives qui leur parviennent. Elles n'ont pas de difficulté de lecture spécifiques et peuvent lire un texte avec une bonne fluidité.

---

<sup>1</sup> D'après la charte de l'audiodescription de Laure Morisset et Frédéric Gonant (Décembre 2008). Voir sur le site du CSA.

## 3.2/ Le sous-titrage pour personnes sourdes et malentendantes

Le sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes permet de leur donner accès aux dialogues, aux voix off, mais aussi à l'ensemble des éléments de la bande son qui contribuent de façon significative au film. Il diffère donc du sous-titrage de type « version originale » qui ne s'applique qu'aux voix.

Une charte de qualité du sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes a été signée en décembre 2011 pour la télévision. Cette charte, ratifiée par les parties prenantes (diffuseurs et associations), fixe des règles concernant ce type de sous-titrage. Ces règles concernent 16 points et sont disponibles sur le site du CSA ou pour ses aspects techniques, sur le site de la Commission Supérieure Technique (CST).

### Sous-titrage pour personnes sourdes et malentendantes : les 16 points à considérer selon les programmes

#### **POUR TOUS LES PROGRAMMES**

1. Respect du sens du discours.
2. Respect des règles d'orthographe, de grammaire et de conjugaison de la langue française.
3. Respect de l'image. Le sous-titre, limité à 2 lignes pour les programmes en différé et à 3 lignes pour le direct, ne doit pas cacher, dans la mesure du possible, les informations textuelles incrustées ni les éléments importants de l'image.
4. Diffusion des sous-titres sur la TNT selon la norme DVB Subtitling (EN 300 743), conformément à l'arrêté dit « signal » du 24 décembre 2001.
5. Parfaite lisibilité. Il est recommandé que les sous-titres se présentent sur un bandeau noir translucide et si possible, avec des lettres ayant un contour noir, quel que soit le réseau et notamment en TNT.
6. Temps de lecture approprié : 12 caractères pour une seconde, 20 caractères pour 2 secondes, 36 caractères pour 3 secondes, 60 caractères pour 4 secondes. Les laboratoires seront incités à respecter ces critères avec une tolérance de 20%.
7. Utilisation systématique du tiret pour indiquer le changement de locuteur.
8. Placement du sous-titre au plus proche de la source sonore.
9. Respect du code couleurs défini pour le sous-titrage :
  - Blanc : locuteur visible à l'écran (même partiellement) ;
  - Jaune : locuteur non visible à l'écran (hors champ) ;
  - Rouge : indications sonores ;
  - Magenta : indications musicales et paroles des chansons ;
  - Cyan : pensées d'un personnage ou d'un narrateur dans une fiction, commentaires en voix hors champ dans les reportages ou les documentaires ;
  - Vert : pour indiquer l'emploi d'une langue étrangère ;
  - Particularité : les émissions (hors documentaires) intégralement doublées en français doivent être sous-titrées selon le code couleur approprié.
10. Indication des informations sonores et musicales.
11. Utilisation des parenthèses pour indiquer les chuchotements et les propos tenus en aparté.
12. Utilisation de majuscules lorsque le texte est dit par plusieurs personnes (un usage des majuscules pour toute autre raison est à proscrire sauf pour certains sigles et acronymes).
13. Découpage phrastique sensé. Lorsqu'une phrase est retranscrite sur plusieurs sous-titres, son découpage doit respecter les unités de sens afin d'en faciliter sa compréhension globale.
14. Respect des changements de plans. Le sous-titrage doit se faire discret et respecter au mieux le rythme de montage du programme.

### **POUR LES PROGRAMMES DIFFUSÉS EN DIRECT OU SOUS-TITRÉS DANS LES CONDITIONS DU DIRECT**

15. Distinction des intervenants par l'indication de leur nom en début de prise de parole et l'usage de couleurs appropriées, notamment lorsque le programme fait intervenir plusieurs personnes dans un échange qui peut être confus.
16. Réduction du temps de décalage entre le discours et le sous-titrage visant à ramener ce décalage en dessous de 10 secondes. Ne pas omettre une partie significative du discours sous prétexte de supprimer le décalage pris par rapport au direct.

### 3.3/ La langue des signes

La langue des signes française (LSF) est une langue à part entière qui comprend sa grammaire et son vocabulaire. Elle est parlée par environ 120 000 locuteurs en France<sup>2</sup>. La langue des signes implique les mains mais aussi le visage. Pour être lisible, il convient que l'interprète soit visible de la tête à mi-cuisse (« plan américain »).

### 3.4/ La Langue Parlée Complétée

La Langue Parlée Complétée (LPC), ou langue française parlée complétée, est une technique constituée d'un ensemble de signes qui aide à la compréhension de l'expression orale. Elle est en particulier utile aux personnes malentendantes qui ont besoin d'un renfort visuel pour suivre un discours oral. Moins utilisée que la langue des signes, la LPC n'est pas utilisée pour la diffusion à la télévision. Elle peut être utile pour des diffusions de vidéo lors de conférences.

### 3.5/ La langue des signes en vidéo : contraintes techniques

En 2015, le CSA avec les associations représentatives a édicté des préconisations de qualité pour l'incrustation de l'interprète en langue des signes, se traduisant en 5 grands principes :

1. Respect du sens du discours.
2. Respect de la langue française.
3. Respect des règles inhérentes à l'interprétation professionnelle de programmes audiovisuels :
  - La distinction des interlocuteurs en cas d'échanges complexes – le recours à plusieurs interprètes doit parfois être envisagé ;
  - L'indication des informations extra discursives nécessaires à la bonne compréhension du programme (événement sonore, langue étrangère non traduite, situation non interprétable).
4. Bonne visibilité du professionnel :
  - Pour les émissions et programmes d'information en français interprétés en LSF, l'incrustation de l'interprète occupe idéalement 1/3 de l'image ;
  - Cadrage idéalement en « plan américain » (ie. à mi-cuisse) pour une lisibilité aisée de tous signes, certains se réalisant en bas du corps ou au niveau des cuisses ;
  - Lumière diffuse pour éviter les ombres portées ;
  - Placement des informations textuelles et graphiques de sorte que rien ne recouvre le professionnel signant ;
  - Tenue vestimentaire : couleur(s) contrastée(s) par rapport au décor, vêtements près du corps permettant une bonne visibilité des signes.
5. Retransmission de l'interprétation dans son intégralité.

---

<sup>2</sup> Source CSA

## Diffuser à la télévision : les obligations

### 1/ Obligations légales pour les chaînes de télévision

#### 1.1/ Les obligations des chaînes de télévision pour l'audiodescription

La loi audiovisuelle de 1986 incite les chaînes de télévision à proposer l'audiodescription pour leurs programmes. Celle-ci est inscrite dans la convention qui lie les chaînes au CSA. Elles s'engagent à diffuser un minimum d'heures de programmes audiodescrits.

#### 1.2/ Les obligations des chaînes de télévision pour le sous-titrage

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige toutes les chaînes de télévision publiques et les chaînes privées dont l'audience nationale dépasse 2,5% de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de leurs émissions, en dehors de quelques programmes dérogatoires en particulier les publicités<sup>3</sup>. C'est ainsi qu'en 2017 selon les chiffres de Médiamétrie, les chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô, du groupe France Télévisions, ainsi que TF1, Canal+, M6, C8, W9 et TMC ont eu l'obligation de sous-titrer la totalité de leurs programmes, hors publicité et dérogations.

Les publicitaires à propos du sous-titrage :

*« Nous disons aux annonceurs que sous-titrer les films publicitaires, c'est répondre à leurs attentes d'une communication plus responsable. La majorité des appels d'offres publics intègre systématiquement les questions de RSE et les annonceurs sont de plus en plus nombreux à y être sensibles. Pour suivre l'exemple britannique où, au Top 50 des plus gros annonceurs, 48 sous-titrent leur publicité TV... »*

Source : Association des Agences Conseil en Communication (AACC)

#### 1.3/ Les obligations des chaînes de télévision pour la langue des signes française (LSF)

Seules les chaînes d'informations en continu ont des obligations de traduction en langue des signes française. Cette obligation n'est pas inscrite dans la loi mais relève de leur convention avec le CSA. Leur engagement vise à diffuser un journal avec interprétation en LSF par jour.

---

<sup>3</sup> Dérogations prévues par la loi : les messages publicitaires, les services multilingues dont le capital et les droits de vote sont détenus à hauteur de 80% au moins par des radiodiffuseurs publics issus d'États du Conseil de l'Europe et dont la part du capital et des droits de vote détenue par une des sociétés mentionnées à l'article 44 est au moins égale à 20% (Euronews), les services de télévision à vocation locale : la convention peut prévoir un allègement des obligations d'adaptation. Dérogations prévues par le Conseil : les mentions de parrainage, les chansons interprétées en direct, les bandes-annonces, les compétitions sportives retransmises en direct entre minuit et 6 heures du matin, les chaînes de paiement à la séance, les chaînes temporaires, le téléachat, les chaînes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3 M€, les chaînes d'information en continu : leurs conventions prévoient que « l'éditeur peut suspendre la diffusion des journaux accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes lorsque survient un événement exceptionnel lié à l'actualité ».

## 2/ Les recommandations du CSA

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel veille au respect des obligations des chaînes. Ces obligations portent sur le respect de la loi et aussi sur le respect des conventions qu'il passe avec les chaînes de télévision et qui incluent des engagements.

*« Au-delà des exigences légales, le Conseil s'attache à une prise en compte toujours meilleure des besoins du public en matière d'accès aux programmes. C'est pourquoi il a conclu en 2008, 2011 et 2015 trois chartes relatives à la qualité, respectivement, de l'audiodescription, du sous-titrage et de la Langue des Signes Française (LSF). »*  
Rapport du CSA 2018

### Ce que disent les instances européennes

Votée en octobre 2018, la directive européenne dites « services des médias audiovisuels » (directive SMA) impose des obligations aux diffuseurs de faire croître le nombre de programmes rendus accessibles. Ces obligations concernent les chaînes de diffusions linéaires (télévision hertzienne) mais aussi les sites Internet de diffusion de programmes. Les unes et les autres devront augmenter leur taux de programmes accessibles. Les obligations de cette directive SMA ont été renforcées par le vote, par le Parlement européen de l'« Acte législatif européen sur l'accessibilité ». Cette directive concerne l'ensemble de la mise en accessibilité des biens et des services au niveau européen pour l'établissement de normes européennes. Elle concerne donc aussi les contenus audiovisuels.



## Produire accessible pour d'autres diffusions que la télévision

### 1/ Diffusion salle de cinéma

Pour les fichiers des films destinés à une diffusion en salles de cinéma, la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST) a publié un guide pour la production des Digital Cinema Packages (DCP) en indiquant la place des versions concernant l'accessibilité dans les versions de fichiers fournis.

### 2/ Diffusion plateforme Internet grand public : normes et usages

#### 2.1/ Plateformes grand public : YouTube, Vimeo...

##### *Possibilités de sous-titrage sur YouTube*

###### > [Pour le producteur de contenu](#)

Si vous publiez une vidéo sur YouTube ou sur Vimeo, il vous est possible de proposer aux internautes des versions de sous-titres. Il vous faut d'abord publier votre vidéo puis, vous aurez la possibilité d'y ajouter des sous-titres. Attention, ces plateformes ne permettent pas de mettre en place des sous-titres sourds et malentendants répondant à la totalité des normes de qualités définies ci-dessus. Vous pourrez proposer du texte, mais par exemple, vous ne pourrez pas utiliser les codes couleurs préconisés pour le sous-titrage sourds et malentendants.

Les indications pour procéder à ce sous-titrage par YouTube pour cette opération sont en ligne sur <https://support.google.com/youtube/answer/2734796?hl=fr>, celles pour Vimeo sur <https://vimeo.zendesk.com/hc/fr/articles/224968828-Légendes-et-Sous-titres>

###### > [Pour l'utilisateur de plateforme](#)

YouTube propose des versions de sous-titrage pour lire les vidéos en ligne avec les sous-titres disponibles. Une démonstration du réglage des sous-titres est disponible sur <https://support.google.com/youtube/answer/100078>. La même possibilité est offerte aux utilisateurs de Vimeo. La démonstration est ici <https://vimeo.zendesk.com/hc/fr/articles/224968828-Légendes-et-Sous-titres>

##### *Possibilité d'audiodescription sur YouTube et Vimeo*

À ce jour (janvier 2020), il n'est pas possible de proposer plusieurs versions audios à un même film sur une plateforme comme YouTube ou Vimeo. Si vous voulez proposer une version audio décrite, il faudra alors faire 2 publications de la vidéo, chacune dans sa version audio. Ceci sera donc la seule solution pour mettre en ligne une version audiodécrite.

Si vous publiez sur un site internet d'une association ou d'une entreprise, les versions peuvent de la même façon être mises à disposition des utilisateurs.

## 2.2/ Diffusion en replay Diffusion VOD

Les plateformes de diffusion à la demande ont désormais également l'obligation de diffuser leur production en version accessible. La directive européenne dite SMA<sup>4</sup> leur impose de déterminer un pourcentage de vidéos accessibles sur leur site et d'augmenter progressivement la part de contenus accessibles en ligne.

## 3/ Les contenus audiovisuels pour l'évènementiel ou l'institutionnel

Vous pouvez mettre en place des solutions pour l'accessibilité du contenu lors d'une convention, d'un congrès, d'un festival ou d'un salon.

### 3.1/ Convention, congrès

Lors de la diffusion en salle d'un film pendant un congrès, une convention, un colloque, vous pouvez proposer aux participants les outils de l'accessibilité. Vous pouvez ainsi :

- Diffuser une version sous-titrée ;
- Ajouter une interprétation en langue des signes. Pour cela, il peut être préférable de diffuser la version LSF sur un écran à côté de l'écran principal de façon à avoir une image suffisamment grande ;
- Proposer une audiodescription. Celle-ci peut être diffusée dans la salle pour l'ensemble du public, mais vous pouvez aussi mettre à disposition des personnes concernées un système de casques pour sa diffusion. Pour cela, il vous faut installer un dispositif de diffusion du son dans la salle.

### 3.2/ Salon professionnel

La diffusion d'une vidéo sur un stand d'un salon peut bénéficier utilement de la mise en accessibilité. Il est en particulier recommandé de diffuser une version sous-titrée. En effet, le bruit ambiant, gênant pour tout le monde, l'est encore plus pour les personnes malentendantes.

### 3.3/ Vidéo pour les salles d'attente, les commerces les espaces publics

De nombreuses productions audiovisuelles sont diffusées dans des conditions où le son n'est pas ou peu audible. Le sous-titrage permet alors de suivre les dialogues dans ces conditions. L'utilisation du sous-titrage spécifique sourds et malentendants permet en outre de mentionner les sons « hors-champs » indispensables à la compréhension de la scène (exemple une sonnerie de porte).

### 3.4/ Festival

De plus en plus de festivals demandent des versions accessibles pour les projections. Ainsi, le Festival Regards croisés demande que les films soient fournis en version sous-titrée.

---

<sup>4</sup> Directive Européenne « Service de Médias Audiovisuel » du 14 Novembre 2018

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L1808&from=EN>

## Les solutions pour produire accessible

### 1/ Les prestataires techniques

#### 1.1/ Prestataires généralistes de la post production

##### *Eclair*

La société de prestation technique de postproduction Eclair propose des prestations de sous-titrage et de mise en accessibilité. Une équipe est spécialisée dans le sous-titrage en direct pour sourds et malentendants depuis 2007. La société ST501 est spécialisée au sein des laboratoires Eclair sur la mise en accessibilité des contenus audiovisuels.

<https://eclair.digital/fr/creative-offices/paris-malakoff>

##### *Titra Film*

Comme son nom l'indique, Titra Film est spécialisé depuis son origine sur le sous-titrage. Depuis 2008, Titra Film a développé une activité spécifique de sous-titrage pour personnes sourdes et malentendantes. L'activité d'audiodescription fait l'objet d'une prestation proposée par Titra Film.

[www.titrafilm.com](http://www.titrafilm.com)

##### *Hiventy*

Hiventy est une société de postproduction pour la télévision et le cinéma. Elle propose les prestations de sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que l'audiodescription.

[www.hiventy.com/services/accessibilite/](http://www.hiventy.com/services/accessibilite/)

##### *Lumières Numériques*

Basé à Lyon, le laboratoire Lumières Numériques propose sous-titrage et audiodescription des œuvres. Ces versions pourront être intégrées, par exemple, pour le cinéma dans les Digital Cinema Packages (DCP).

[www.lumieres-numeriques.fr](http://www.lumieres-numeriques.fr)

#### 1.2/ Prestataires et organisations spécialisés pour l'accessibilité

##### *Association Valentin Haüy (AVH)*

L'Association Valentin a été une des premières organisations à importer en France le dispositif de l'audiodescription. Dès 1989, l'AVH développait en France un dispositif qu'on appelait alors Audiovision. L'AVH dispose encore aujourd'hui d'un service d'audiodescription.

[www.avh.asso.fr/fr/lassociation/nos-services/laudiovision](http://www.avh.asso.fr/fr/lassociation/nos-services/laudiovision)

##### *Association française des audio descripteurs*

Il existe une association française des audio-descripteurs. Elle regroupe des professionnels qui défendent la qualité de l'audiodescription et en particulier la notion d'éthique en audiodescription.

<http://audiodescriptionfrance.wordpress.com/>

### *Retour D'image, cinéma et handicap*

Cette association, lieu de ressources sur l'accessibilité, a été créée par des professionnels du cinéma dont certains avaient un handicap. Son objectif : faire évoluer le regard porté sur le handicap en valorisant des productions cinématographiques de qualité.

<http://retourimage.eu>

## 1.3/ Les prestataires du secteur protégé

### *La Manufacture Digitale*

Entreprise Adaptée (EA) qui emploie des personnes sourdes et revendique une double culture (sourde et entendante), La Manufacture Digitale propose des prestations pour rendre accessibles vos productions vidéo. Sur son statut d'EA, elle explique qu'en faisant appel à ses services, « *vous participez à une insertion professionnelle de qualité pour les personnes handicapées et vous optimisez vos coûts en minorant votre contribution AGEFIPH.* »

<http://lamanufacturedigitale.fr>

### *Séquences clés*

Société de production qui effectue des prestations en postproduction, Séquences Clés propose notamment le sous-titrage, l'incrustation d'interprètes en langue des signes françaises, l'audiodescription. Son statut d'Entreprise Adaptée vous permet de bénéficier d'une minoration de votre contribution AGEFIPH.

[www.sequences-cles.fr](http://www.sequences-cles.fr)

### *Langue turquoise*

Société de production construite autour de la promotion de la langue des signes française (LSF) et dirigée par une personne sourde, Langue Turquoise propose des prestations de postproduction pour l'accessibilité telles le sous-titrage, l'incrustation d'un interprète en langue des signes et aussi l'audiodescription.

[www.langueturquoise.com](http://www.langueturquoise.com)

## 2/ Se former à l'accessibilité

L'AFDAS recense les formations pour les professionnels de l'audiovisuel. On trouve sur son catalogue en ligne l'ensemble des stages dans ce secteur. On y trouve donc ceux qui concernent l'accessibilité des contenus audiovisuels.

### 2.1/ Les formations pour l'audiodescription

Les organismes de formation proposent des stages pour apprendre l'audiodescription. Ces stages visent en particulier à apprendre la détection, l'écriture et l'enregistrement des audiodescriptions.

#### *Institut National de l'Audiovisuel (Ina)*

La réalisation audio-descriptive : les enjeux et la mise en œuvre de l'audiodescription TV (70 heures)

[www.ina-expert.com/formation-professionnelle/la-realisation-audiodescriptive.html](http://www.ina-expert.com/formation-professionnelle/la-realisation-audiodescriptive.html)

### *Association Écouter l'image*

Formation pour l'audiodescription pour le cinéma et le théâtre (20 heures)

[www.ecouterlimage.com](http://www.ecouterlimage.com)

### *IMDA*

Audiodescription : L'art et la pratique de l'écriture d'audiodescription (70 heures)

[www.imda.fr/formation/audiodescription-lart-et-la-pratique/](http://www.imda.fr/formation/audiodescription-lart-et-la-pratique/)

### *Meras Network*

Pack Prestige Plus VOICE-AUDIODESCRIPTION (91 heures)

<http://meras-network.com/wp-content/uploads/2019/04/12-Meras-Network-Pack-Prestige-Plus-AD-13-J.pdf>

## 2.2/ Les formations pour le sous-titrage

### *Titra Learning*

Réaliser un sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes (SME) (30 heures)

<https://titralearning.com/formation-sme/>

### *Université de Strasbourg*

Sous-titrage intralinguistique ; sous-titrages pour les personnes sourdes et malentendantes (35 heures)

<https://sfc.unistra.fr/formations/audiovisuel-traduction-interpretation - audiovisuel-traduction-interpretation - sous-titrage-intralinguistique - 944/>

## 3/ Les financements possibles

Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) peut financer jusqu'à 50% du coût de la mise en accessibilité d'un film destiné au cinéma. Ce financement concerne la production d'une piste d'audiodescription (réalisation en enregistrement) comme la production de sous-titres pour les personnes sourdes et malentendantes.

[www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/soutien-a-la-realisation-de-fichiers-dauidescription-et-de-soustitrage-pour-les-publics-atteints-de-handicaps-sensoriels\\_191627](http://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/soutien-a-la-realisation-de-fichiers-dauidescription-et-de-soustitrage-pour-les-publics-atteints-de-handicaps-sensoriels_191627)

Des fondations, des associations peuvent parfois financer la mise en accessibilité de certains contenus audiovisuels si l'objet de la production vise à toucher plus particulièrement le public en situation de handicap. Ces financements sont exceptionnels.

## Les initiatives remarquables

### 1/ Les prix sur l'accessibilité

#### 1.1/ Les prix pour l'audiodescription de la CFPSAA

Depuis 2008, la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes décerne, à l'occasion d'un festival de cinéma dédié, le Marius de l'audiodescription, prix récompensant la rédaction des textes de l'audiodescription, la qualité de la voix off et de la réalisation en général.

#### 1.2/ Les Etoiles de l'audiovisuel

Les Etoiles de l'audiovisuel récompensent des initiatives en matière d'audiovisuel. Ce prix annuel est organisé par L'Observatoire de la Transformation Audiovisuelle, avec le médiaClub, l'Observatoire COM MEDIA, le magazine Ecran Total et le groupe AMP Visual. Les étoiles de l'audiovisuel, avec Audiens, décernent aussi un Prix « Audiovisuel et Handicap » qui récompense une démarche pour l'emploi des travailleurs handicapés dans l'audiovisuel.

[www.etoiles-audiovisuel.com](http://www.etoiles-audiovisuel.com)

#### 1.3/ Le festival Audiovision

Chaque année, le festival Audiovision propose une sélection de films en version audiodécrite. Organisé depuis 2008 par l'association Valentin Haüy (AVH), il a lieu à Paris et à Lyon depuis 2019.

Le site de l'AVH [www.avh.asso.fr/fr](http://www.avh.asso.fr/fr)

## 2/ Les innovations

### 2.1/ Nouvelles solutions techniques pour l'accessibilité

#### *Checksub*

Checksub propose un sous-titrage depuis son site internet. Téléchargez la vidéo sur le site, un système de reconnaissance vocale élaboré retranscrit la voix en texte. Les sous-titres vous sont renvoyés et vous pouvez les modifier simplement si besoin.

[www.checksub.com](http://www.checksub.com)

#### *Odiho*

Odiho propose des solutions individuelles pour l'audiodescription. Diffusée sur le téléphone portable des spectateurs, chacun peut ainsi suivre un film uniquement au son, sans matériel spécifique.

[www.odiho.com](http://www.odiho.com)

### 3/ La recherche

Le projet européen du consortium Memad vise à développer la production automatique de versions linguistiques et/ou de sous-titres via l'intelligence artificielle. Il réunit des universités, des sociétés de postproduction, des laboratoires de 4 pays européens (Finlande, France, Royaume Uni, Belgique).

La présentation du projet (en anglais) est accessible sur <https://memad.eu/>



Des experts sont à votre service sur rendez-vous :

**01 73 17 36 65**  
**[mission.h@audiens.org](mailto:mission.h@audiens.org)**  
**[missionh-prodaudio.fr](http://missionh-prodaudio.fr)**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

- A l'agence Audiens Paris centre :  
5 rue de Palestro 75002 Paris  
(Métro ligne 4 - Etienne Marcel / Ligne 3 - Réaumur Sébastopol)
- Au siège d'Audiens :  
74, rue Jean Bleuzen 92170 Vanves  
(Métro ligne 13 - Malakoff Plateau de Vanves)

**Remerciements à France Télévisions et ses services techniques pour sa contribution.**

Fiche élaborée en février 2020.

